

**L'ANALYSE SOCIETALE EST-ELLE ENCORE  
D'ACTUALITE? L'HISTORICITE D'UNE APPROCHE ET SON  
EVOLUTION**

---

**Marc Maurice<sup>1</sup>**

---

Au moment où une publication collective récente (Maurice et Sorge ,eds, 2000) tente de « revisiter » l'analyse sociétale, on peut légitimement s'interroger sur l'actualité d'une approche dont l'origine remonte à la fin des années soixante dix. Certains auteurs (par exemple Lallement, 1999a) soulignent en effet le caractère « daté » des analyses fondées sur une comparaison France - Allemagne qui remonte aux années 1977-1982. D'autres se demandent si l'approche sociétale elle-même n'est pas aujourd'hui dépassée, si la notion première d'« effet sociétal » garde encore un sens, alors que son champ d'analyse privilégié, l'État Nation, apparaît menacé à la fois par le « supra national » et par le « local ». Enfin, de nouveaux débats se développent à propos des aspects théoriques et méthodologiques des comparaisons internationales, témoignant du renouveau d'intérêt qu'elles suscitent.

Dans un tel contexte, l'analyse sociétale est souvent évoquée de façon paradoxale. On reconnaît l'intérêt qu'elle a pu avoir, notamment pour la compréhension du système éducatif en France et en Allemagne et pour son apport original en matière d' approche comparative internationale. Mais elle continue à soulever de nombreuses questions. Des critiques sont formulées, certaines d'entre elles ont pu contribuer à l'amélioration de l'approche et à son développement, on le verra, mais « ...sans que pour autant celles-ci aient pu donner lieu jusqu'ici à de véritables approches alternatives » ainsi que le souligne Labit (1998). Pour cet auteur, l'analyse sociétale elle-même n'apparaît plus aujourd'hui comme un obstacle incontournable pour les

---

<sup>1</sup> CNRS, Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail (LEST), Aix en Provence.

comparaisons internationales, entre la France et l'Allemagne notamment <sup>2</sup>.

Sans prétendre développer ici l'ensemble des questions que l'on vient d'évoquer, ce qui dépasserait l'objet de cet article, on traitera les différents points suivants qui contribuent chacun à leur manière à la compréhension de l'approche sociétale dans son historicité et son actualité : 1° les origines de l'analyse sociétale, 2° la posture théorique et le statut scientifique, 3° les développements empiriques et conceptuels, 4° le paradoxe : « Comparer l'incomparable », 5° que devient le « sociétal », confronté au « local », au « supranational », et à la « mondialisation » ? En conclusion, quelques remarques sur notre approche la situeront dans le paysage actuel des « paradigmes ».

## **1 - LES ORIGINES DE L'ANALYSE SOCIETALE DANS LE CONTEXTE DES ANNEES 70.**

---

Au milieu des années 70 en France, les politiques et les experts du gouvernement, sensibles aux différences de compétitivité entre la France et l'Allemagne, se référaient à leur manière au « modèle allemand ». Ils s'interrogeaient notamment sur la hiérarchie des salaires (entre les cadres et les ouvriers) que les statistiques nationales indiquaient plus resserrée en Allemagne qu'en France. Le Centre d'Études des Revenus et des Coûts (CERC) s'adressa aux chercheurs du LEST pour vérifier au niveau microéconomique la signification de l'observation macro statistique. Il leur demanda d'analyser la structure des salaires dans des entreprises « comparables » de chacun des deux pays<sup>3</sup>.

Les résultats d'une première étude confirmaient la présence de structures salariales significativement différentes entre entreprises allemandes et françaises. Ils mettaient aussi en évidence des structures d'emploi également différentes : un poids relativement plus important de l'encadrement en

---

<sup>2</sup> En témoignent, la qualité de certains papiers présentés dans le cadre du séminaire sur les « Stratégies de la comparaison internationale » organisé par Michel Lallement en 1998 et 1999. Ces papiers sont en cours de publication, Lallement, Spurk (eds), Ed. du CNRS, 2002.

<sup>3</sup> Dès le questionnement d'origine, la notion de "comparabilité" était donc interrogée. Cela devait donner lieu à une recherche de plusieurs années, qui alimente encore nos discussions actuelles.

---

France (en particulier des agents de maîtrise et des techniciens de production), un poids plus important des ouvriers qualifiés en Allemagne. De tels résultats questionnaient notamment la théorie économique standard de l'époque, et plus généralement les théories, alors dominantes, de la convergence des sociétés industrielles. Cette étude devait donc rapidement étendre le champ de réflexion et d'observation. Situation classique, les questions posées par le CERC aux chercheurs du LEST furent reformulées. Si bien que le rapport de cette première étude contenait déjà en germe la plupart des thèmes qu'une recherche - pluridisciplinaire - plus ambitieuse, financée par le CORDES, allait développer entre 1974 et 1977.

Cette seconde étude observait un échantillon raisonné d'entreprises dans des secteurs diversifiés (pétrochimie, machines-outils, équipements de série pour l'automobile, production en séries de tubes d'acier, sidérurgie). Les entreprises étaient donc « appareillées » dans les deux pays, selon le type de technologie et de produit, et selon la taille, ce qui, on le sait, soulève déjà des questions pour les comparatistes. Les secteurs étaient choisis pour correspondre à la typologie des technologies de Woodward (1970) afin de « tester » les hypothèses de cet auteur concernant l'influence de la technologie sur les formes d'organisation et de gestion des entreprises. Cette étude a donné lieu en 1977 à un rapport de 800 pages fondé à la fois sur des données statistiques détaillées au niveau national, des données d'entreprises et des études de cas elles aussi particulièrement riches<sup>4</sup>. Au total, entre 1971 et 1978, sur ces deux études, la recherche France-Allemagne a observé vingt-six établissements industriels dans sept secteurs différents.

On notera que les emplois et les salaires des femmes ont fait l'objet d'analyses statistiques lors de la première étude, mais que cette question n'a pas été retenue dans la deuxième étude. Les secteurs retenus ne s'y prêtaient pas et les inclure, pensait-on alors, aurait alourdi le travail statistique en le rendant plus complexe. Naturellement, avec du recul, cela apparaît comme une des lacunes de cette recherche, ce qui a d'ailleurs donné lieu à des

---

<sup>4</sup> L'article de référence de cette recherche (Maurice Sellier Silvestre, 1979) a été publié en 1979 dans la *Revue Française de Sociologie* en compagnie d'une contribution de Jean Daniel Reynaud (1979), et suivi d'un débat entre les auteurs.

---

critiques (dont celles de Marry, 1993). Plus récemment les femmes et la famille ont fait l'objet d'approches sociétales<sup>5</sup>.

La dernière recherche fondatrice de notre approche (1979-1982), en dépit de ses lacunes et imperfections, a sans doute marqué une avancée théorique aussi bien en économie qu'en sociologie, allant au-delà même de son apport indéniable aux méthodologies comparatives internationales et dépassant l'étude du « rapport salarial ». Cette recherche a permis de développer ce que nous avons toujours hésité à appeler une « théorie », un corpus d'hypothèses fortement associé à la méthodologie particulière qui a contribué à les fonder. « Théorie » et « méthodologie » se sont construites conjointement, en rupture aux approches standards en économie comme en sociologie, dans plusieurs domaines (salaire, qualification, formation, marché du travail, organisation, entreprise, rapports sociaux,...). On reviendra sur le sens de cette rupture, notamment s'agissant de l'approche comparative, question privilégiée ici.

Rappelons que l'une des questions théoriques à l'origine de notre approche était ainsi formulée: les différences observées entre les pays ne traduisent-elles pas l'existence de « forces » à l'oeuvre dans la construction du « fait salarial », qui lui confèreraient une certaine autonomie ? « *Une telle idée d'autonomie du fait salarial s'opposait notamment aux hypothèses les plus fondamentales des théories économiques du capital ou de la marchandise qui tirent leur force de la réduction du fait salarial au marché et des lois qui régissent son organisation à celles de la marchandise* » (Maurice, Sellier, Silvestre, 1982, p.373). Plusieurs des textes de Silvestre récemment publiés (in Gazier, Marsden et Silvestre, 1998) développent cette idée fondatrice de la rupture. Notre approche prenait en effet ses distances avec les théories universalistes et/ou individualistes en économie comme en sociologie. Le « rapport salarial » comme l'« entreprise » étaient moins saisis dans la détermination de la logique marchande, dans celle des « rapports de production », ou encore dans le jeu des stratégies individuelles des acteurs ou dans le jeu collectif de leur « régulation conjointe ». Ces faits sociaux étaient plutôt encadrés (« *embedded* ») dans des agencements ou

---

<sup>5</sup> Cf. les contributions de Nohara (1999,2000), de Barrère-Maurisson (2000), de O'Reilly (2000) in Maurice et Sorge, 2000, les travaux de Daune-Richard (1993) et de O.Thévenon (2001).

---

des configurations institutionnelles et des formes de division sociale entre catégories d'acteurs, variables selon les sociétés et interdépendantes entre elles, contribuant à construire à la fois l'identité professionnelle et sociale des acteurs et la structuration de leurs espaces d'appartenance.

Ce bref rappel permettra de mieux comprendre la signification des concepts de base de l'analyse sociétale, de même que l'approche de l'« *entreprise dans la société* » qui s'inscrit dans la même logique de rupture théorique. Pourtant ces quelques notations ne peuvent pas rendre compte de l'ensemble des dimensions de cette approche, riche et complexe, avec ses propres limites et faiblesses. Par ailleurs, les publications successives ont pu parfois simplifier les thèses d'origine, en les stylisant, voire les dénaturer, créant parfois des malentendus. Il est vrai qu'une approche inductive et qualitative, sensible aux faits observés et aux expériences de terrain produit souvent une conceptualisation peu stabilisée et évolutive. Inversement, les développements successifs qu'elle a connus et les coopérations avec d'autres chercheurs ont pu l'enrichir au plan empirique et conceptuel, comme on le verra.

## **2- PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'ANALYSE SOCIETALE: POSTURE THEORIQUE ET STATUT SCIENTIFIQUE**

---

Avant de présenter les développements successifs de notre approche, il est utile d'en rappeler les principaux traits. Son heuristique a été souvent soulignée, et sans doute y était-on particulièrement sensible dans les années 70 et 80, alors que dominaient l'universalisme des « grandes théories ». Peu de place était laissée aux approches alternatives. En un certain sens cette approche dérangeait. Ce qui explique peut-être que l'on ait été plus sensible aux *résultats* de la « recherche France Allemagne du LEST », à la mise en évidence de phénomènes qui à cette époque surprenaient : des différences insoupçonnées entre deux pays proches, des rapports plus importants qu'on ne le pensait entre système éducatif et de formation d'une part et organisation et division du travail d'autre part, etc.

Il serait sans doute prétentieux de notre part de penser que cette recherche remettait en cause les théories existantes « sur le marché », mais il est vrai qu'elle marquait une certaine rupture par rapport à celles-ci, sur plusieurs points. Ne serait-ce que la thèse de la convergence des sociétés et du

déterminisme technologique qui lui était souvent associée. Notre approche et les résultats de la recherche France Allemagne questionnaient en fait l'universalisme des théories économiques et sociologiques environnantes. Cela explique aussi que l'on ait eu tendance (c'est encore aujourd'hui le cas) à retenir surtout les aspects comparatifs internationaux de la recherche. Ces aspects ont leur propre intérêt, on le verra, mais ne constituent pas à eux seuls l'apport théorique de celle-ci. Ils n'en sont que des moyens (même si nous insistons sur leur forte interdépendance). Au point qu'en l'absence de comparaison internationale, notre approche garde sa propre efficacité : par la prise en compte des processus de construction sociale des phénomènes analysés, par la contextualisation de ceux-ci, mettant en oeuvre les interdépendances qui contribuent à les instituer, notamment les interdépendances entre phénomènes que l'on peut qualifier de « macro » et de « micro » ( bien que ces métaphores soient critiquables). Autrement dit, le plus important pour nous n'était pas de critiquer la thèse de la convergence à partir du constat de la stabilité de particularismes nationaux légués par l'histoire ou hérités d'une culture nationale, mais de mettre en évidence l'autonomie particulière des ensembles de phénomènes observés en les resituant dans la généralité des relations de cohérence qu'ils entretiennent entre eux (Maurice, Sellier, Silvestre, 1982, p.372-373).

Cette cohérence, souvent critiquée, ne signifiait pas une quelconque rigidité. Notre approche en serait devenue incapable de traiter du changement. C'est une conception dynamique de la cohérence : une cohérence fondée sur les lois (ou principes) qui rendent compte des interdépendances entre les dimensions qui la constituent. Ainsi du rapport entre le système éducatif et de formation, et les formes de division du travail entre acteurs de l'entreprise, rapport intermédié par des catégories professionnelles dont l'identité est construite dans ce rapport. De telles interdépendances ne sont pas données une fois pour toutes, pas plus que la stabilité apparente que l'on observe. La cohérence qui en découle peut être qualifiée de « flexible » dans la mesure où elle contient aussi bien des principes endogènes de « changement non à l'identique ». Sorge en rend compte à sa manière en terme de flux et de structures lorsqu'il admet que « *la stabilité se définit en terme d'équilibre de flux, de telle façon que l'identité de la structure est maintenue à travers son propre changement* » (1998, p.126-127). De même Friedberg (1993), en traitant de questions analogues, estime qu'il s'agit de

« *processus non stationnaires* » et, lui aussi, de « *reproduction non identique* ». On reviendra sur cette importante question à propos de la dialectique entre synchronie et diachronie.

Comme nos recherches ultérieures le montrent, notre approche traite aussi bien des processus de constitution des cohérences sociétales que de ceux de leur transformation endogène. La conclusion de notre ouvrage de référence (Maurice, Sellier, et Silvestre, 1982) évoque la crise des pays capitalistes depuis le début des années 70. Nous y soulignons les différences profondes d'un pays à l'autre, évoquons la nécessité de recherches prenant en compte les dimensions macro et micro économiques propres à chaque pays, afin de mieux analyser comment se transforment les cohérences sociétales qui les caractérisent et comment celles-ci entrent en crise. Quelques années plus tard, dans une contribution souvent citée, J.J. Silvestre (1986) proposait, à partir des analyses sociétales effectuées en France, en Allemagne et au Japon, une typologie du changement et de la crise économique<sup>6</sup>. Il montrait alors qu'analyser la crise à partir du marché du travail, c'est « *...scruter la façon dont se transforme, dans la crise, la relation de l'entreprise à la société: un ébranlement de la catégorie universelle de marché interne. Mais cette transformation doit être distinguée de la façon dont, à partir de modes de structuration spécifiques, chaque pays ajuste, déplace ou réajuste les formes sociétales à partir desquelles chaque marché du travail est organisé.* » (Silvestre, 1986, p.56). Cette typologie était construite à partir de la façon dont, dans chaque pays, l'espace professionnel détermine une « *offre de mobilité* » permettant une adaptation du marché du travail à la crise. Il pouvait ainsi mettre en évidence trois formes de mobilité (organique, mécanique, structurelle) qualifiant les capacités de changement propres à chaque pays. Cette contribution indiquait comment les connaissances accumulées au cours de nos recherches successives ont pu contribuer à « *repenser l'économie du travail* » (Gazier et alii, 1998).

Une caractéristique de nos pratiques de recherche, peu mise en avant, est la tension créatrice entre économistes et sociologues que suscite leur collaboration au sein d'une même équipe de recherche. Même s'ils partageaient fondamentalement une même conception des rapports entre les

---

<sup>6</sup> Le texte est repris dans Gazier et alii, 1998 (chapitre 9).

faits sociaux observés et les concepts utilisés pour les rendre intelligibles, les uns et les autres questionnaient mutuellement leurs concepts ou leurs paradigmes. Ils restaient soucieux de ne pas sacrifier leur singularité au processus de généralisation empirique inhérent au travail de recherche. Ils donnaient ainsi tout leur sens aux notions de « *sciences empiriques* » et de « *contrôle empirique* » appliquées aux sciences sociales (Sardan, 1993, dans son commentaire critique de Passeron, 1992). Nous partageons d'ailleurs la conception particulière de la « scientificité » de ce dernier auteur, admettant comme lui que « *l'administration de la preuve ne peut jamais revêtir la forme logique de la falsification* » (Passeron, 1992, ) et que l'explication reste sous le régime de la « *plausibilité* » puisque les sciences sociales sont des « *sciences historiques* » et traitent donc de phénomènes non reproductibles. Il en découle notamment que les concepts qu'elles utilisent ne sont jamais purement abstraits et sans référence au contexte qu'ils désignent. Cela souligne ainsi le caractère hybride des « *mots de la sociologie* », mi-référentiels et mi-abstraites, proches en ceci des types idéaux de Weber.

Dans cette perspective, il n'y a pas de comparatisme possible sans typologie, puisque la comparaison suppose la sélection de traits pertinents (de Sardan, 1993, p.152-153). Notre approche sans doute n'utilise pas directement la typologie, mais elle s'en rapproche quand elle compare des configurations sociétales que l'on peut considérer comme des sortes de « modèles qualitatifs ». Pour autant elle ne décontextualise pas totalement ces « modèles » puisqu'ils sont pour nous des « construits sociaux ». Notons ici que dans nos travaux, de tels modèles ne peuvent pas être assimilés à des « modèles culturels » puisqu'ils ne sont pas référés à une identité stable, comme peut l'être une culture nationale, mais qu'ils sont fondés sur des construits sociaux contingents. Comme le souligne encore de Sardan, « une part du singulier historique leur reste attaché » (id.p.153) ce qui explique aussi que nos concepts comme nos « configurations sociétales » ne soient pas tout à fait exempts de métaphores. « Une théorie comparative n'est pas autre chose en sociologie qu'une métaphore filée qui réussit à produire des connaissances » (Passeron, op.cit., p.147). Le comparatiste est donc astreint à une vigilance accrue. Et l'on comprend que J.M. Berthelot, en épistémologue, ait quelques difficultés pour accorder le statut de « scientificité » à l'approche sociétale, même s'il nous incite à « franchir le

gué de la généralisation empirique » (Berthelot, 2000, p.99.) Mais à quel prix ? N'y aurait-il qu'une seule voie pour concevoir la généralité ? Sans doute pas. Les réflexions précédentes nous confortent à progresser, avec d'autres, dans une voie qui s'est avérée productrice de connaissances et d'intelligibilité. Telle est la signification et tel est l'enjeu d'une « revisite » de l'analyse sociétale.

### **3- DEVELOPPEMENTS EMPIRIQUES ET CONCEPTUELS**

---

On l'aura compris, notre approche correspond à une « théorie » ouverte, évolutive, perfectible, jamais donnée une fois pour toutes. Cela lui donne au mieux le statut de quasi-théorie, si cela a un sens dans les sciences sociales. C'est ce qui fait peut-être à la fois son intérêt et ses limites. Sa force réside en partie dans sa capacité critique, ce qui lui permet de questionner d'autres disciplines proches pour en souligner les limites propres, voire les incapacités à rendre compte des phénomènes mis en évidence à partir de nos analyses comparatives<sup>7</sup>.

Cette « ouverture » lui permet par exemple d'accroître l'intelligibilité des phénomènes qu'elle a déjà observés et comparés dans deux pays, en introduisant une nouvelle configuration sociétale lorsqu'elle élargit le champ de la comparaison à un nouveau pays. C'est le cas du Japon introduit dans une comparaison précédente entre la France et l'Allemagne concernant les modes d'acquisition et de développement de la qualification dans le secteur de la « mécatronique » (Maurice et alii., 1988). L'introduction au sein du système d'interprétation fondé sur la comparaison France - Allemagne, de l'« expérience japonaise » et des modes d'acquisition et de développement de la qualification qui s'y développent dans le secteur de la mécatronique, a permis d'enrichir notre analyse, de lui en ouvrir de nouvelles perspectives. De nouvelles proximités ou différenciations entre configurations sociétales sont apparues. Ainsi, ce qui opposait d'abord la France et l'Allemagne sur telle ou telle dimension, ou tel type d'interdépendance, peut au contraire rapprocher l'Allemagne et le Japon, ou inversement. Non pas qu'il y ait une infinité de combinaisons sociétales,

---

<sup>7</sup> Ainsi que le montrait déjà le chapitre V de notre ouvrage de référence (Maurice, Sellier, Silvestre, 1982).

car on opère dans un univers fini à cet égard. Mais de telles comparaisons croisées permettent de mettre en évidence des solutions diverses à des problèmes analogues, ce qui traduit non pas un relativisme de principe mais plutôt la variabilité des expériences sociétales en fonction de l'historicité et des contextes au sein desquels se situent chacune d'entre elles.

D'ailleurs, en repérant ainsi des dimensions pertinentes qualifiant différents pays en fonction des dimensions sur lesquelles ils s'opposent ou ils se rejoignent, cela peut mettre sur la voie de typologies. Cette procédure permet aussi de limiter les risques de réification ou de fixisme qu'entraîne l'exercice de typologie selon une grille définie a priori, dans une réalité mouvante et toujours en transformation (Dubar, Gadéa et Rolle, 1998). Un tel exemple montre que l'analyse sociétale constitue non pas une théorie établie mais « en train de se faire », ses capacités de généralisation sont elles-mêmes progressives.

Quelques rappels des concepts de base de notre approche sont utiles ici avant de traiter plus directement de la notion de « comparabilité ». Le couple « acteur – espace » y tient une place centrale. Dans notre démarche inductive, ces notions sont issues du va-et-vient entre observations de terrain et réflexion sur les données empiriques. En ceci elles sont hybrides, ayant le « statut logique de semi nom propre » (selon l'expression de Passeron, 1992, p.60).

La notion d'acteur cependant traduit aussi la rupture que l'on a déjà évoquée avec la logique de l'approche économique standard. Cela se traduit, par exemple, par notre refus de l'abstraction d'un « agent économique incorporé au capital humain ». En effet, un tel « agent » est à la fois social et dénué de temporalité, et en ce sens a historique. La rationalité de l'agent économique par son incorporation au capital institue son inexistence en tant qu'acteur. On retrouve là l'effet des théories universalistes dont la théorie économique constitue une illustration quasi-parfaite, comme le rappelle utilement l'ouvrage récent de Bourdieu (1999). Celui-ci pointe le caractère désocialisant de l'économie standard, en dépit de corrections qui visent à atténuer les lacunes de son paradigme mais ne réussissent pas vraiment à le remettre en cause (p.11-12). L'usage que nous faisons de la notion d'acteur et le statut que nous lui accordons prend dès lors tout son sens, notamment dans l'expression de « construction des acteurs ». L'acteur est bien en effet

un « construit social », historique et contingent, et immergé (« embedded ») dans la société. L'analyser suppose alors la prise en compte des processus de socialisation et de structuration qui contribuent à le produire.

C'est ce qu'exprime la notion d'« espace », elle aussi concept hybride, mi référentiel, mi abstrait, inséparable conceptuellement de celle d'acteur. Même si des économistes proches de l'analyse sociétale utilisent volontiers la notion d'*espace professionnel* ou celle d'*espace d'innovation* par exemple, sans toujours se référer aux acteurs qui contribuent à les produire et qui en même temps sont « construits » par ces mêmes espaces. Cela peut dans certains cas limiter la portée de leurs analyses. En effet, à l'origine, la notion d'espace a été avancée pour traduire les formes et processus d'acquisition de la qualification observés dans les entreprises allemandes, en particulier dans les ateliers de production. Ceci renvoyait aux relations entretenues entre le *Facharbeiter*, le *Meister* et le *Graduierte Ingenieur*, trois groupes professionnels qui partageaient une commune référence à l'« apprentissage dual », dont on sait qu'il se fonde sur une alternance de cours théoriques et de pratiques industrielles. Cette commune référence, qui n'excluait pas une différenciation forte des statuts, introduisait dans l'unité de production une certaine continuité des savoirs et savoir-faire, continuité favorable à la coopération et à la polyvalence. Les changements récents intervenus notamment dans ce système, ainsi que d'autres évolutions dans les modes de "gouvernance" de l'entreprise, font dire à certains que l'on assiste à « l'épuisement du système néo-corporatiste allemand ». Pour ces auteurs, cela remettrait en cause la portée et l'intérêt qu'avait pu avoir dans son temps l'analyse sociétale (Lallement, 1999a ; Giraud et Lallement, 1998). D'autres auteurs semblent voir à terme une convergence entre la France et l'Allemagne sur les divers points - formation, système éducatif, qualification - sur lesquels notre approche fondait les différences entre ces deux pays (Géhin, Méhaut, 1993). On reviendra sur ces diverses questions pour lever quelques malentendus à ce propos.

Retenons ici que le couple « acteur » et « espace » se conjugue selon une démarche dialectique, combinant à la fois des logiques relationnelles et structurelles. Il n'y a pas d'acteur sans espace, et inversement. Cela nous rapproche sur certains points de Giddens (1984), qui estimait dans un autre registre que « la constitution des agents et des structures ne sont pas deux phénomènes indépendants, un dualisme ; il s'agit plutôt d'une dualité »

---

(p.74-75). Pour nous c'est au sein de cette dualité que se développe la dynamique de l'approche, et que s'opèrent les transformations réciproques des acteurs et des espaces. Rappelons ici que *l'acteur*, qualifié par sa capacité relationnelle et de structuration, ne se limite pas dans notre cas aux seuls acteurs individuels mais peut désigner aussi bien des organisations, des entreprises, des institutions, ou des réseaux ou des groupes professionnels. Il s'agit alors d'« acteurs collectifs » ou de « macro acteurs ».

On a pu se demander à ce propos si une telle conception de l'acteur n'entraînait pas nécessairement une sorte de cristallisation de l'acteur, prisonnier des structures qui contribuent à sa construction. De là dériverait le caractère statique de notre approche. Loin d'être des entités passives, déterminées par les structures économiques ou institutionnelles, les acteurs tels que nous les entendons sont dynamiques, porteurs de changement, de transformation, de capacités de négociation ou de conflit, ou encore de « motricité » comme l'exprimait J.J. Silvestre. « La notion d'acteur incorpore à la fois des principes de motricité, d'identité et des rapports de pouvoir et de domination » (Silvestre, 1986,p.59). Autrement dit, l'espace professionnel lui-même est porteur de « motricité » parce que, élément d'un système de mobilité, il participe à la construction des acteurs. Ceci se traduit notamment par le « mouvement » des acteurs dans leur professionnalité sorte de « marché interne » des acteurs, ou par des changements de fonction, de position dans l'entreprise ou d'autres entreprises. C'est à partir de ces divers mouvements et des différentes formes de socialisation, familiale, éducative, professionnelle, qu'il expérimente au cours de son cycle de vie, que l'acteur acquière et met en oeuvre ses capacités de « motricité », comme ressources et champs d'action ou forces de changement. De même, associés à d'autres, des acteurs collectifs peuvent se constituer sous forme de réseaux ou de systèmes d'acteurs. Tout cela indique les potentialités d'application et d'extension de l'analyse sociétale. La comparaison internationale permet de mettre en évidence la variabilité des formes de structuration des acteurs et de leurs espaces d'action, au-delà de l'entreprise qui a été à l'origine son champ d'observation privilégié.

Les réflexions précédentes conduisent à développer encore ici la question majeure souvent adressée à notre approche: son caractère statique, voire son incapacité à traiter du changement. Cette critique, comme on l'a vu, est généralement associée à la notion de « cohérence ». Cette dernière notion

qualifie les systèmes d'interdépendance qui structurent les divers champs et objets d'analyse. Relations entre système éducatif et organisation du travail dans l'entreprise, relations entre système de recherche et développement et processus d'innovation, relations entre espace industriel et diffusion d'une technologie etc., tous ces exemples objets de nos expériences successives de recherche explicitent la signification et le statut accordés à la notion de « cohérence ». Selon notre approche, celle-ci doit être saisie dans les rapports entre diachronie et synchronie.

L'analyse sociétale combine en effet ces deux visées qui, loin de s'opposer, sont complémentaires. La prise en compte des processus de construction d'acteurs s'inscrivent dans la temporalité, ils se réfèrent dès lors à la diachronie. Tandis que la saisie du système d'interdépendance entre diverses dimensions s'inscrit plutôt dans la synchronie, qui met en évidence la logique qui le sous-tend. Ces deux visées contribuent chacune à l'intelligibilité des phénomènes observés, elles se complètent et se combinent entre elles. On l'a vu précédemment : la cohérence dont il s'agit peut-être qualifiée de « flexible » dans la mesure où elle traduit à la fois de la continuité et de la transformation, ou encore de la « reproduction non identique ». Pourquoi la cohérence d'un système d'interdépendance serait-elle contradictoire avec la capacité de transformation qu'il implique ? D'autant que nous nous situons dans une logique d'endogénéisation du changement.

Un autre trait de notre démarche, complémentaire des précédents, et tout aussi central dans notre conception de la comparaison internationale, est celui des rapports entre ce que l'on appelle généralement le « micro » et le « macro ». Cette métaphore introduit une sorte de hiérarchie de mesure en termes de niveaux d'analyse, comme si le macro englobait le micro (ou lui était supérieur !). Certains économistes tentent de surmonter ce « no bridge » ou d'en atténuer les effets en s'interrogeant sur les « fondements micro de la macroéconomie ». Cette rhétorique, en apparence neutre et non dénuée de logique, est en fait riche de représentations et d'implications théoriques.

L'analyse sociétale tend à la dépasser en l'intégrant dans sa démarche « constructiviste ». Elle définit et saisit ses objets « dans la société », c'est à dire dans les ensembles de liens et de rapports sociaux en interdépendance

qui contribuent à les faire exister socialement. Bien entendu, le contexte sociétal n'est ni homogène ni uniforme. Les acteurs et les espaces qui le composent n'ont pas les mêmes capacités relationnelles ni structurelles. Mais ceci ne se mesure pas à l'aune d'indicateurs ou de catégories universels parce que désocialisés, comme l'évoque l'opposition macro/micro. L'importance d'un acteur ne se mesure pas à sa grandeur, à sa taille, ou à son poids, mais plutôt à la position qu'il occupe dans le système d'interdépendances auquel il appartient et qui lui donne son identité sociale, professionnelle ou civique.

Il est toujours possible, pour les besoins de l'analyse, de distinguer des acteurs individuels et institutionnels, ou des ensembles d'acteurs complexes comme des réseaux. Mais rien n'oblige à les hiérarchiser (Dubar, Gadea, Rolle, 1998). C'est en effet dans les médiations entre les dimensions plus générales ou globales - en ce sens plus englobantes - , et celles plus locales ou particulières, que se situe de façon privilégiée l'espace d'intelligibilité et de compréhension de notre approche. C'est autrement dit au sein des *espaces intermédiaires* que s'opèrent les *encastements* entre les acteurs et leurs espaces, que se développent leurs « rapports sociaux » ou leurs « régulations conjointes », pour reprendre la notion de base proposée par Reynaud (1979). C'est là aussi où les « catégories » et les systèmes de catégorisation qui les sous-tendent (notamment celui compris dans les statistiques) sont déconstruits pour être contextualisés ou « socialisés »; travail essentiel à l'approche comparative telle que nous la concevons<sup>8</sup>.

Les réflexions qui précèdent indiquent aussi que nous ne sommes pas dans un système de compréhension ou d'intelligibilité fondé sur la détermination de structures « macro » qui s'imposeraient aux acteurs, privés dès lors de toute autonomie ou de liberté individuelle. Rappelons à cet égard que notre approche se fonde sur le « probable », le « plausible », comme il convient à une science sociale « historique », « non popperienne », selon l'expression de Passeron.

---

<sup>8</sup> Notons que la contribution de Lanciano et Nohara à ce Cahier de la série Socio Economie du Travail, se réfère à cette notion d'espaces intermédiaires, pour rendre compte des premiers résultats d'une importante recherche internationale européenne sur les rapports entre université et industrie en vue de l'innovation. Cette recherche sera prolongée partiellement au Japon.

**4-LA LOGIQUE DU PARADOXE « COMPARER DE L'INCOMPARABLE ».**

---

Présentons ici brièvement, sans en faire l'historique, la logique qui préside à la démarche comparative de l'analyse sociétale, que l'on vient d'évoquer à plusieurs reprises. On en trouve l'essentiel dans un article déjà ancien (Maurice,1989). Théret en a reproduit récemment le schéma (Théret, 1999,2000), pour proposer une « approche sociétale de la régulation », stimulante pour la réflexion qui nous occupe ici.

On a rappelé que l'analyse sociétale ne se limite pas à la seule comparaison internationale car elle porte en elle sa propre logique d'analyse indépendamment de toute comparaison. Elle se caractérise par une conception particulière de la « comparabilité », cohérente avec sa propre orientation théorique de « contextualisation » des objets. Elle ne remet donc pas en cause le critère de comparabilité, elle tend à en déplacer le lieu où il s'exerce et le statut.

En effet, comme le notait avec pertinence Berthelot à propos de notre approche, « dans l'usage le plus courant des comparaisons internationales la comparaison produit des faits aveugles parce que arrachés au système d'intelligibilité leur conférant sens ».(Berthelot, 1987, p.408). La comparabilité se fonde dans ce cas sur des catégories ou des critères dont on postule la « continuité » d'un pays à l'autre. Ou bien inversement, on conclura à la non comparabilité des catégories ou objets analysés du fait de leur « discontinuité » culturelle forte, rendant alors toute comparaison « terme à terme » non pertinente. Dans les deux cas, le principe de comparabilité est identifié à une difficulté technique à résoudre ou comme une limite de la méthodologie comparative. Par contre, dans l'analyse sociétale le principe de comparabilité n'est plus considéré comme difficulté à surmonter ou comme un problème à résoudre. Il devient plutôt objet d'analyse. Berthelot conclut alors: « s'il y a non comparabilité terme à terme, c'est parce que les différences repérées s'inscrivent dans un système d'interactions sociétales produisant autant d'aspects de sa spécificité » (1987, p.411). Là réside sans doute l'heuristique et l'originalité de notre approche, en rupture avec le raisonnement expérimental classique qui se réfère quant à lui au fameux principe « toutes choses étant égales par ailleurs ».

On comprend ainsi notre réticence à l'égard de cet autre principe courant dans les comparaisons internationales, celui des « équivalents fonctionnels » ( ou ceux des « conventions d'équivalence », d'« espace d'équivalence » ou de « commune mesure », souvent utilisés par les statisticiens comparatistes, cf. Desrosières, 1989 et 2000). De telles notions, utilisées aussi bien par les économistes et les statisticiens que par les sociologues, tendent à désocialiser les objets, catégories ou données, du moins selon la logique "constructiviste" de notre approche. L'histoire des sciences, de la scientificité, et celle des systèmes ou appareils statistiques ( Desrosières, 2000) est à cet égard riche d'enseignements pour qui s'intéresse à la « construction sociale » des faits sociaux ou aux usages sociaux des sciences et de leurs outils d'analyse ou de mesure. Cela nous conduit à préciser notre position concernant l'usage de l'histoire, y compris celle des statistiques, qui, selon Desrosières (2000), a beaucoup contribué à dénaturiser et déconstruire les objets d'analyse, en montrant que « les choses auraient pu se passer autrement » (Hacking, 1999, cité par le précédent auteur). Notre approche, on l'a vu, tend à contextualiser les objets dans le temps et dans l'espace. La temporalité - celle des acteurs et de leurs espaces - est l'une de nos dimensions d'analyse. Cela est cohérent avec la notion de processus de construction sociale des objets. Les processus de socialisation et d'organisation s'inscrivent dans la durée, les processus du changement également, les crises ou les transformations que connaissent les configurations sociétales et les acteurs qu'elles impliquent.

A l'origine nous avons voulu préserver notre approche de plusieurs écueils qui risquaient de la détourner de sa ligne directrice. Notamment, celui de l'interprétation culturaliste ou historiciste de nos résultats de recherche. Cela ne signifie pas que nous rejetions a priori les notions de culture ou d'histoire, bien entendu. Ce qui était critiqué était plutôt l'usage réducteur de ces notions comme les termes utilisés l'indiquent<sup>9</sup>.

Notre position au sujet de l'usage de l'histoire ou de l'historicité dans nos analyses a sans doute évolué avec le temps. Nous ne partageons pas nécessairement les interprétations de B.Lutz (1989) à ce sujet. Il ne s'agit pas de choisir en effet entre l'effet sociétal et l'effet historique, pour

---

<sup>9</sup> Cf. notre débat avec Philippe d'Iribarne au sujet de l'analyse culturaliste (Maurice, Sellier et Silvestre, 1992)

reprendre ses expressions, lorsqu'il critiquait l'aspect statique de l'analyse sociétale qu'il opposait au caractère dynamique de l'analyse historique<sup>10</sup>. Les réflexions précédentes sur la synchronie et la diachronie traduisent notre position à ce sujet. Il ne s'agit pas de remonter le cours de l'histoire, pas plus que de faire appel à la culture nationale, comme si l'une et l'autre révélaient l'essence ou la vérité des phénomènes analysés. Nous considérons que faire appel, par exemple, aux cultures nationales pour rendre compte des différences observées en France et en Allemagne était trop réducteur eu égard à la complexité et la richesse de nos observations. D'autant que la notion de culture apparaissait comme une « boîte noire ». Notre approche ne consistait-elle pas à mettre quelque chose dans celle-ci, à mettre en évidence et conceptualiser les processus à l'oeuvre dans la construction sociale de ces différences ? Au lieu de faire appel aux valeurs ou normes d'une société en les prenant comme données de départ, nous préférons montrer comment celles-ci étaient produites et susceptibles d'évoluer (E.Friedberg, 1993, p.239-240). Libre à chacun d'enrichir sur certains points certaines de nos analyses en y retrouvant tel ou tel trait de la culture française ou allemande, voire japonaise. Mais nous estimons que notre démarche permet de mieux comprendre qu'il n'y a pas de fatalités culturelles et pourquoi l'appropriation (ou l'imitation) d'expériences étrangères notamment en matière de gestion peut conduire à des échecs. Il en est de même des transferts de technologies. Ce n'est pas un hasard si nous nous référons aussi volontiers aux travaux passionnants d'Elias ou de Tocqueville. Nous pouvons retrouver dans l'histoire les origines de certaines dimensions que nous mettons en évidence, les processus de transformation des acteurs et de leurs espaces inscrits dans la durée<sup>11</sup>. Mais nous estimons que cette référence à l'histoire est d'autant plus efficace que sont identifiés les éléments des systèmes d'interdépendance qui contribuent à construire les objets observés. La synchronie est utile à l'intelligibilité du changement, en ce qu'elle permet d'identifier les éléments ou dimensions les plus susceptibles de se transformer ou d'avoir un effet d'entraînement sur

---

<sup>10</sup> La thèse est reprise depuis par d'autres (cf. Labit, 1998)

<sup>11</sup> Cela apparaissait davantage dans notre rapport de recherche de 1977, notamment à propos du système éducatif et de formation professionnelle en France et en Allemagne.

---

d'autres<sup>12</sup>. Nos recherches comparatives France/Japon (en particulier concernant l'introduction de la « mécatronique » dans des entreprises (Maurice, Mannari, Takeoka et Inoki, 1988), nous ont permis à la fois de mieux expliciter la dimension dynamique de nos analyses ainsi que les temporalités diverses dans lesquelles s'inscrivaient les phénomènes observés. Cela peut contribuer aussi, sinon à prédire les « évolutions contingentes des systèmes » (Benoit-Guilbot, 1989), du moins à penser la direction probable dans laquelle ils pourront s'inscrire et les acteurs ou espaces qui pourront, directement ou pas, avoir un effet déclenchant à cet égard.

##### **5- QUE DEVIENT LE « SOCIÉTAL », CONFRONTE AU « LOCAL », AU « SUPRA-NATIONAL », ET A LA « MONDIALISATION » ?**

---

Les débats actuels en sciences sociales et les divers courants de recherche dans nos disciplines remettent en cause la référence au "sociétal", fondé à l'origine sur la notion d'État-nation. Le « local » reprend son intérêt d'unité d'analyse dans le contexte du « supranational », et dans celui de la « mondialisation ». Sans prétendre traiter au fond ici cette vaste question, on évoquera seulement quelques pistes de réflexion pour nous guider dans un paysage souvent confus, où règnent les thèses les plus contradictoires, et les prédictions les plus hasardeuses.

Rappelons d'abord le caractère quelque peu provocateur de la notion d'« effet sociétal » telle qu'elle était utilisée à l'origine. Avec celle d'« effet d'entreprise » dont elle s'inspirait, elle questionnait l'approche de la théorie néo-classique, elle enfonçait un coin dans l'universalisme du « modèle compétitif ». Cette première notion, il est vrai, a donné lieu à critiques et à malentendus, émanant aussi bien d'économistes que de sociologues, dans la mesure où elle pouvait connoter une sorte de déterminisme qui s'exercerait *de l'extérieur* sur l'entreprise. Elle pouvait aussi apparaître comme une démarche holiste, culturaliste pour les uns, structuraliste pour d'autres.

Même si on en a parfois contesté l'usage, la notion de « sociétal » est aujourd'hui largement admise. Elle traduisait à l'origine le champ dans lequel s'inscrivaient les processus d'interaction entre phénomènes

---

<sup>12</sup> Nous partageons ce point de vue avec Friedberg (1993).

économiques et sociaux. Elle mettait en évidence une autonomie de l'entreprise et de ses acteurs, dont la comparaison internationale révélait la variabilité. Le « sociétal » n'impliquait alors aucune théorie particulière de la société, ni aucun déterminisme global ou macro. C'était plutôt une orientation à la fois méthodologique et théorique de contextualisation des objets, mettant en évidence leur caractère « construit ». Cela conduisait à la déconstruction des catégories empiriques ou naturelles qui désignaient ces objets. Cela dévoilait leur caractère social, en montrant que « les choses auraient pu se passer autrement », selon l'expression de Hacking (1999)<sup>13</sup>. Dans une certaine mesure, la démarche inscrivait notre approche dans la famille des constructivismes.

Précisons ici encore, car cela n'est pas toujours compris, que le lieu privilégié de saisie des objets et de leur analyse n'est pas la société dans sa globalité, ni directement celui des structures ou institutions qui la composent, mais celui des acteurs et des espaces intermédiaires, là où se construisent socialement les objets de recherche, le vaste espace de médiation entre ce que l'on appelle couramment le macro et le micro, de manière d'ailleurs contestable, on l'a vu.

Cette notion d'espace intermédiaire a été utilisée notamment dans la recherche France/Japon sur la mécatronique pour mettre en évidence les médiations entre les entreprises utilisatrices et productrices de MOCN (machines outils à commande numérique) d'une part, et d'autre part entre celles-ci et les centres de recherches publics ou privés. L'action de diffusion et de conseil de ces centres auprès des entreprises était elle-même relayée par des centres techniques, comme les centres techniques de l'industrie mécanique en France, ou les centres techniques auprès des préfectures au Japon. Ces ensembles d'organismes, considérés comme autant d'acteurs intermédiaires, contribuaient à développer un *espace industriel* spécifique à ce secteur industriel. La comparaison permettait de mettre en évidence le rôle de ces acteurs et espaces intermédiaires dans la diffusion de cette technologie nouvelle. L'efficacité dépendait largement de la qualité de leurs compétences à la fois relationnelles, professionnelles, et organisationnelles. La diffusion de cette technologie dépendait aussi de l'efficacité et de

---

<sup>13</sup> Cité par Desrosières (2000) p.121.

l'intégration des ses deux composants, électronique et mécanique, renvoyant eux-mêmes aux qualités professionnelles des différents acteurs impliqués. Dans des relations aussi complexes, dont on trouve aujourd'hui de nombreux équivalents au sein des NTIC, la qualité de tels « intermédiaires » joue un rôle déterminant.

Ces notions ont été reprises dans les recherches internationales récentes sur les relations entre université et industrie pour le développement de l'innovation (Lanciano et Nohara, 2002). La construction de l'espace d'innovation est à cet égard particulièrement démonstrative, en ce qu'elle montre - ce que l'on connaît mieux aujourd'hui - que la création scientifique/technologique fondée à la fois sur des processus de continuité/discontinuité plutôt que sur une évolution rationnelle en phases, ou en cycles, est elle-même immergée, encadrée, dans des réseaux et/ou des espaces d'acteurs dont les qualités (professionnelles, relationnelles, organisationnelles) déterminent largement la réussite et l'efficacité technique et économique (E.Jolivet, 1998, Callon, Maurice, Musselin, (eds) 1997)<sup>14</sup>.

Il est vrai qu'historiquement l'analyse sociétale s'est principalement référée à l'État-nation comme périmètre d'analyse (« l'État-nation, lieu unique de la fermeture sociétale », selon Théret, 1997). Des critiques avaient déjà été adressées au sujet de la pertinence et de la généralité supposée du cadre territorial de l'État-nation, et de la signification qu'on lui accordait, alors que certains pays présentaient des configurations politiques particulières. Quel sens donnait-on au « sociétal » dans des pays comme le Canada, la Suisse ou les États-Unis? Le référent national est aujourd'hui questionné et remis en cause. L'espace national est-il encore pertinent pour penser la construction des "cohérences sociétales", alors que l'espace européen s'institutionnalise, modifie progressivement les institutions et les formes de la régulation sociale, donne un nouvel intérêt au « local » par delà les frontières nationales ? Que devient le « sociétal » tandis que s'internationalise et se mondialise l'économie, et que se multiplient les

---

<sup>14</sup> Par son extension dans divers pays (à partir du projet SESI sur lequel se fonde la contribution de C.Lanciano et de H.Nohara), l'analyse sociétale de l'innovation représente une opportunité pour repenser notre approche en fonction des questions évoquées ici. De même qu'elle se situe par rapport aux approches récentes de la "triple hélice" (H.Etzkowitz et L.Leydesdorff, 2000) et de celles de la "nouvelle production du savoir".

---

« multinationales »? N'avance-t-on pas l'idée d'une « nouvelle nationalité de l'entreprise"(Commissariat Général du Plan, 1999) insérée dans plusieurs espaces nationaux ? Les approches du « multiculturalisme » se développent, elles fournissent un nouveau marché aux spécialistes de la « culture d'entreprise ». Ne peut-on pas aussi bien prendre en compte les processus socio-économiques qui participent à la construction de ces diverses identités de l'entreprise<sup>15</sup> ?

Une autre question au sujet de l'Etat-nation tend aussi à relativiser la pertinence de l'analyse sociétale. Elle est posée et analysée avec un grand intérêt par l'ouvrage récent publié sous la direction de Zimmermann, Didry et Wagner (1999). La portée de cet ouvrage va bien au-delà de ces deux pays, dont les analyses sous divers angles représentent déjà un intérêt évident. Les auteurs s'interrogent notamment sur « la nature et l'historicité de la corrélation entre le développement de l'Etat-Providence et le déploiement d'un espace national des pratiques économiques »<sup>16</sup>.

Se référant aux trajectoires économiques et politiques de ces deux pays, qui présentent sans doute des traits communs mais également de très nettes divergences, les auteurs estiment que « les sociétés française et allemande ne peuvent cependant être considérées comme des entités culturelles et économiques rigoureusement distinctes qui traverseraient côte à côte, mais de manière indépendante, l'histoire européenne. (...) Leurs similitudes et leurs différences sont au contraire le fruit d'une histoire croisée au cours de laquelle "Français" et "Allemands" ont forgé leur identité nationale les uns par rapport aux autres dans une relation d'emprunt et de réappropriation (...) des formes de coopération sortant des cadres nationaux se sont en effet nouées de manière durable et laissent entrevoir la constitution de "modes de production à base plurinationale et en particulier à base franco-allemande »<sup>17</sup>. Pour ces auteurs, il s'agit bien de passer d'une comparaison entre les nations à l'histoire croisée entre celles-ci, peu pratiquée jusqu'ici. Deux leçons en découlent pour nos propos. « La simple comparaison entre

---

<sup>15</sup> Ces identités sont d'ailleurs loin de conforter la thèse de la convergence qui trouve là un regain d'intérêt.

<sup>16</sup> Zimmermann, Didry et Wagner (1999), p.2

<sup>17</sup> Ibid p. 3-4.

---

pays est aujourd'hui insuffisante », car le concept de Nation échappe lui-même à l'analyse, il tend à la centrer sur les différences qui lui sont associées. « Pour comprendre la dynamique de ces réalités historiques, il est (...) nécessaire de partir de la nation non pas comme réalité englobante, mais comme ressource », pour les acteurs et leurs activités.

Cette longue citation nous semble utile à verser à nos débats, car elle évoque l'un des biais ( ou l'une des lacunes) de notre approche qu'elle partage d'ailleurs avec d'autres approches comparatives. Elle met aussi en valeur tout l'intérêt des regards croisés entre différentes sciences sociales, l'histoire, la sociologie et l'économie en particulier. Cet ouvrage enrichit d'ailleurs la recherche France - Allemagne du LEST, elle-même datée, en lui procurant de nouveaux éclairages historiques. Ainsi la comparaison entre le concept allemand de "Berufflichkeit" et le concept français de "culture technique", « modèles d'interprétation inscrits dans des processus de changement social » (p.139), traduit bien les éléments de continuité et de discontinuité qui caractérisent la dynamique du système de formation dans ces deux pays. Plus généralement, cet ouvrage apporte une contribution précieuse aux débats sur les comparaisons internationales dans les sciences sociales.

Les réflexions précédentes tendent à mettre en évidence la complexité des questions auxquelles sont confrontées les recherches comparatives, l'analyse sociétale notamment. Nous ne pourrions qu'effleurer ici le vaste sujet de la mondialisation, en évoquant les doutes exprimés par certains auteurs à propos de la convergence des sociétés, du moins sous la forme radicale que d'autres auteurs lui prêtent. La littérature sur la diversité des capitalismes est devenue elle aussi abondante, de même que celles sur les « modèles nationaux » d'innovation dans un autre domaine. Des recherches récentes montrent d'ailleurs que le concept de « systèmes nationaux d'innovation » de Richard Nelson est encore valable s'agissant des activités associées au champs Science – Industrie - État-, comme le rappellent Shinn (2002) et d'Iribarne et al. (1998).

La question reste ouverte et donne lieu encore à débats et clivages d'école, parmi les économistes en particulier. « Si les économies sont mondiales, alors pourquoi ne convergent-elles pas vers un modèle unique, le capitalisme anglo-saxon (...) qui impose un certain régime de

gouvernance » ? Pour les néoclassiques, la convergence est question de temps d'ajustement au modèle unique. La diversité du capitalisme est un état transitoire<sup>18</sup>. D'autres, régulationnistes, comme B.Hancké (1999), au nom des « avantages comparatifs institutionnels » des économies, se référant à l'analyse de l'innovation incrémentale, estiment que « increased trade will lead to increased specialisation, on the base of the differential comparative (institutional) advantage ». La convergence institutionnelle (sans doute non souhaitable puisqu'elle réduirait la diversité de la production) est par ailleurs impossible du fait des interactions entre institutions d'un même pays qui les structurent hiérarchiquement (Coriat et Weinstein,1999 ; Amable, 1999). Boyer (2000) rappelle de son côté qu'il n'y a pas de modèle unique de capitalisme, dont le cours n'est ni linéaire ni cyclique. La nouvelle économie ne préfigure pas le capitalisme de demain. Boyer estime que les rapports sociaux déterminent les trajectoires technologiques tout autant que l'inverse. Là encore une mise en perspective historique tempère les analyses de ceux qui voient dans les NTIC l'axe directeur de l'économie du XXI ème siècle. Sorge (1977), de même, rappelle l'hypothèse que nous faisons d'une certaine « affinité » entre la force de certaines technologies en France comme en Allemagne, et les caractéristiques du système éducatif et de formation dans ces deux pays. Il souligne à sa manière l'importance des spécialisations technologiques dans le contexte de la mondialisation de l'économie. Cette hypothèse mériterait d'être reprise dans la révision de notre approche, ce qui contribuerait à donner à la notion de "sociétal" une acception élargie, au-delà des limites historiques toujours contingentes induites par la référence à l'État-nation. Une telle acception du sociétal pourrait s'appliquer aussi bien aux entités nationales, locales, qu'à celles supranationales ou internationales participant à la globalisation de l'économie.

Rappelons à ce propos le regard surplombant de Fernand Braudel qui voyait dans « l'économie-monde » « l' ensemble des ensembles ». Braudel estimait que si l'on peut distinguer analytiquement chaque ensemble, chacun d'entre eux est de fait lié aux autres et construit par et avec les autres, comme le montre l'« histoire croisée » d'autres historiens. L'un des enjeux

---

<sup>18</sup> On retrouve ici la même logique universaliste qu'en sociologie des organisations parmi les tenants de la « neo-contingency theory »

---

de la comparaison internationale n'est-il pas de comprendre les identités nationales comme des construits sociaux, mouvants mais enracinés dans une histoire. Elle ne valorise pas en tant que tel le national, mais elle met en évidence les interdépendances (Salais et Storper, 1993). Un tel enjeu est aussi le notre. Il ne s'agit donc pas d'opposer le « local » au « global », mais de les conjuguer en mettant en évidence les processus en interdépendance, qui contribuent à les construire l'un l'autre.

Toutefois, nous estimons que cette reformulation du « sociétal », pour préserver sa capacité analytique et éviter les risques de dilution dans des ensembles ou espaces multiples, doit aller de pair avec un ancrage local. Autrement dit, la logique de l'analyse sociétale et la priorité qu'elle accorde à l'endogénéisation de l'explication, conduisent à partir du « local » pour penser le « global ». Dans la logique de notre démarche, il s'agit de déconstruire ces catégories et de les reconstruire « sociétalement », à partir des multiples médiations que constituent les acteurs et espaces intermédiaires, selon le principe de l'endogénéisation de l'externe (Maurice, 1994, p.656). Cela distingue notre démarche de celle des régulationnistes notamment. Ceux-ci se réfèrent plutôt à la complémentarité et hiérarchisation des institutions, dans la mesure où leur approche ne prend pas en compte ces acteurs et espaces intermédiaires ni les processus qui les constituent. Elle privilégie de fait et selon une autre conceptualisation d'autres types de phénomènes économiques, plutôt "macro" ou "institutionnels" - au sens classique -. En cela, elle reste davantage dans une logique économique, pour mieux critiquer celle avec laquelle ils prennent leur distance. A cet égard, notre démarche est plus proche de la « socio-économie comparée » de J.Gadrey et alii (1999). Ces auteurs développent une approche critique de l'économie classique, tout en s'inspirant de manière originale de l'analyse sociétale. Cela leur permet d'articuler les phénomènes micro/macro et de déconstruire les catégories de l'économie standard.

#### **6- REMARQUES CONCLUSIVES: VERS UN « SOCIÉTAL SANS FRONTIÈRES » ?**

---

Les questions que l'on vient d'évoquer traduisent des préoccupations communes à différents auteurs mentionnés. Les réponses apportées peuvent

---

différer en fonction d'orientations théoriques et méthodologiques sans doute, mais elles peuvent aussi avoir entre elles des affinités conceptuelles sur certains points.

Pour revenir à notre point de départ, celui d'une interrogation sur le caractère « daté » des analyses comparatives France-Allemagne, ce qui pourrait remettre en cause la pertinence ou la légitimité de l'analyse sociétale elle-même, les réflexions présentées ci dessus indiquent que nous ne pouvons qu'être d'accord sur le fait que les données empiriques des années 70 sur lesquelles se fondaient nos analyses ne sont plus d'actualité, parce que « historiques », inscrites dans un moment de l'histoire de ces deux pays. Une analyse de données actuelles de même nature (si cela était possible?) serait sans doute différente aujourd'hui. La situation économique, sociale, politique, n'est plus la même en France ni en Allemagne, y compris du fait des échanges et de la coopération que ces deux pays ont développés entre eux, et de leur intégration progressive à l' Europe notamment. Même si nous pouvions étudier des phénomènes analogues, nous serions amenés sans doute à poser de nouvelles questions (ou à adopter des formulations différentes), qui prendraient en compte l' histoire croisée des deux pays. De même, forts de nouvelles expériences comparatives, France - Japon notamment, nous pourrions davantage intégrer les dynamiques de changement et de transformation des différents pays. Plus encore, sensibles aux regards croisés entre disciplines des sciences sociales, nous serions conduits à reformuler le concept de "sociétal", puisque ayant acquis (grâce à B.Théret et quelques autres !) une posture critique vis à vis de la notion d'« Etat-nation » comme « lieu unique de la fermeture sociétale ». Alors pourrait être effective l'« ouverture sociétale » au supra-national comme au « local », à l'« inter-national » comme au « mondial », à condition toutefois que l'on soit capable de construire l'ensemble des « acteurs et des espaces intermédiaires » correspondant à ces nouvelles configurations et privilégiant au départ de l'analyse des objets eux aussi « intermédiaires », saisis dans leur historicité et à partir des processus de leur construction sociale. Le contexte de la mondialisation, des NTIC et de la « nouvelle économie », comme l'abondante littérature relative à ces différents phénomènes, nous auraient peu à peu sensibilisés à la porosité croissante des frontières géographiques et disciplinaires, ainsi qu'à l'hybridation des théories qui tentent d'en rendre compte.

Mais alors, si de tels changements, modifications et améliorations, étaient ainsi mis en oeuvre, ne pourrions-nous pas estimer que le paradoxe fondateur de l'analyse sociétale, « comparer de l'incomparable », n'aurait pas perdu de sa validité ni de son heuristique, de même que celui de l'endogénéisation de l'externe. De telles réflexions ne seraient-elles pas d'ailleurs fidèles à la conception du changement propre à notre démarche : celle d'une « reproduction non à l'identique » ? Si le scénario que l'on vient d'évoquer était pertinent, alors la « revisite » de l'analyse sociétale n'aurait-elle pas atteint son objectif ?

---

#### **BIBLIOGRAPHIE**

---

- Benoit-Guilbot O. (1989), « Quelques réflexions sur l'analyse sociétale : l'exemple des régulations du marché du travail en France et en Grande-Bretagne », *Sociologie du Travail*, 31/2, p. 217 - 225.
- Berthelot J-M. (1987), « L'école et l'entreprise », *L'Année sociologique*, P.U.F., p. 408-411.
- Berthelot J-M. 2000, « The implication of "societal analysis" for a programme of research », in Maurice M., Sorge A. (eds), « *Embedding Organizations, Societal Analysis of actors, Organizations and socio-economic contexts* », J. Benjamins, Amsterdam, p. 89-99.
- Bourdieu P. (1999), « *Les structures sociales de l'économie* », Seuil, Paris.
- Boyer R.(2000), « Le Paradoxe des sciences sociales », *Current sociology*, vol.47, n°4, pp.34-46.
- Braudel F. (1979) « *Le temps du Monde, Civilisation matérielle, Économie et Capitalisme XVe - XVIIIe siècle* », vol. 3, Paris, 607 p.
- Callon M., Maurice M., Musselin (eds) (1996), « Recherche scientifique, innovation technique et politiques publiques », *Sociologie du travail*, vol.xxxviii, 3.Introduction.
- Daune Richard A.M. (1993), « Activité et emploi des femmes :des constructions sociétales différentes en France, au Royaume-Uni et en Suède. », *Sociétés contemporaines*, 16 :125-143.

Article paru *Socio-Économie du Travail* n°22 (*Économies et Sociétés*, tome XXXVI), août 2002, p.1213-1239.

---

Desrosière A. (1989) « L'opposition entre deux formes d'enquête : monographie et statistique », *Cahiers du CEE*, 33 (« Justesse et justice dans le travail »), p. 1-9.

Desrosière A. (2000), « *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique* », la Découverte, Paris,

Dubar C., Gadéa C., Rolle P. (1998), « Formation continue et promotion sociale : problèmes de comparaison européenne », in Clasquin B., Lhotel H.(eds), *La formation professionnelle continue. Tendances et perspectives*, CEREQ, Document n° 138, pp. 179-187

Etzkowitz H. et Leydesdorff L. (2000), « The dynamics of innovation : From National Systems and Mode 2 to a triple helix of University-Industry-Government Relations », *Research Policy*, n°29.

Friedberg E. (1993), « *Le pouvoir et la règle* », Le Seuil, Paris.

Friedberg E.,(2000), « Societal or systems effects ? », in Maurice M., Sorge A., (eds), *Embedding Organizations, Societal analysis of Actors, Organizations and Socio-economic Contexts*, Benjamins, Amsterdam, ch.4,p .57-70.

Gadrey J., Jany-Catrice F., Ribault T. (1999), « *France, Japon, Etats-Unis : l'emploi en détail. Essai de socio-économie comparative* », P.U.F., Paris, 233 p.

Gazier B., Marsden D., Silvestre J-J. (1998), « *Repenser l'économie du travail, De l'effet d'entreprise à l'effet sociétal* », Octarès, Toulouse.

Géhin J-P., Méhaut Ph. (1993), « *Apprentissage ou formation continue ? , Stratégies éducatives des entreprises en Allemagne et en France* », l'Harmattan, Paris.

Giddens A. (1984), « *The Constitution of Society* », Polity Press, Cambridge, 474 p.

Giraud O., Lallement M. (1998), « Construction et épuisement du modèle néo-corporatiste allemand », *Revue française de Sociologie*, janvier-mars, XXXIX-1, pp.39-69.

Hacking I. (1999), « *The social construction of what?* », Harvard University Press.

Article paru *Socio-Économie du Travail* n°22 (*Économies et Sociétés*, tome XXXVI), août 2002, p.1213-1239.

---

Jolivet E. (1998), « Essai de lecture critique autour de l'innovation », *Ebisu*, 14, Tokyo, pp.28-44.

Labit A. (1998) « De l'effet sociétal au regain d'influence de l'hypothèse de convergence : vingt ans de recherche comparative franco-allemande », GRIS, Université de Rouen, *séminaire du groupe France-Allemagne*, 25 p.

Lallement M. (1999a), « *Les gouvernances de l'emploi. Relations professionnelles et marché du travail en France et en Allemagne* », Paris, Desclée de Brouwer, 252 p.

Lallement M. , Sturk J.,(eds) (2002), « *Stratégies de la comparaison internationale* », à paraître Presse CNRS, Paris.

Lanciano C., Nohara H. (2002), « *Analyse sociétale des marchés du travail des scientifiques : premières réflexions sur l'émergence du "marché intermédiaire du travail" entre l'académie et l'industrie* », LEST - CNRS, Aix-en-Provence, 30 p. multigr.

Lutz B. (1989), « L'effet sociétal ou l'effet historique, quelques remarques sur le bon usage de la comparaison internationale », *Actes du XIIIème colloque de l'Association des Sociologues de Langue française*, Genève, vol. I, p. 53-66.

Marry C. (1993), « Peut-on parler autrement du "modèle allemand" et du "modèle français" de formation ? », *Formation et Emploi*, 44 : 23-28.

Maurice M. (1989), « Méthode comparative et analyse sociétale, les implications théoriques des comparaisons internationales », *Sociologie du Travail*, n° 2, p. 175-191.

Maurice M. (1994), « Acteurs, règles et contextes. A propos des formes de la régulation sociale et de leur mode de généralisation », *Revue française de Sociologie*, XXXV, p. 645-658.

Maurice M., Mannari H., Takeoka Y. et Inoki T. (1988) « *Des entreprises françaises et japonaises face à la mécatronique : acteurs et organisations de la dynamique industrielle* », LEST-CNRS, Aix-en-Provence, 500 p. (duplicated report).

Maurice M., Sellier F., Silvestre J.J. (1979), « Production de la hiérarchie dans l'entreprise: recherche d'un effet sociétal », *Revue Française de Sociologie*, vol. XX, p.331-365

---

Article paru *Socio-Économie du Travail* n°22 (*Économies et Sociétés*, tome XXXVI), août 2002, p.1213-1239.

---

Maurice M., Sellier F., Silvestre J-J. (1982), « *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne* », Paris, Presses Universitaires de France, 382 p.

Maurice M., Sellier F., Silvestre J-J. (1992), « Analyse sociétale et cultures nationales. Réponse à Ph. D'Iribarne », *Revue française de sociologie*, XXXIII, 1, p. 75 - 86.

Maurice M.,(1994), « Acteurs, règles et contextes, A propos des formes de la régulation sociale et de leur mode de généralisation », *Revue française de sociologie*,XXXV,1994,645-658.

Maurice M., Sorge A. (eds) (2000) « *Embedding Organizations, Societal Analysis of Actors, Organizations and Socio-Economic Contexts* », J. Benjamins, Amsterdam / Philadelphia, 433 p.

O'Reilly J. (2000), « *Is it time to gender the societal analysis ?* » in Maurice M., Sorge A. (eds) (2000), *Embedding Organizations*, J.Benjamins, Amsterdam, ch.20,p.343-356.

Nohara H., « L'analyse sociétale des rapports entre les activités féminines et masculines :comparaison France-Japon », *Revue française de sociologie*, XL,3,pp.531-558.

Passeron J-C. (1992), « *Le raisonnement sociologique. Espace non poppérien du raisonnement naturel* », Paris, Nathan.

Reynaud J.D. (1979), « Conflit et régulation sociale. Esquisse d'une régulation conjointe », *Revue Française de Sociologie*, vol. XX, p.367-376.

Salais R. et Storper M. (1993), « *Les Mondes de Production, Enquête sur l'identité économique de la France* », Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 467 p.

Sardan O. de (1993), « L'espace Wébérien des sciences sociales », in *Genèse*, janvier, p. 146-160.

Shinn T. (2002), « Nouvelle production du savoir et triple hélice », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 141-142, p. 21-30.

Silvestre J-J. (1986), « Marchés du travail et crise économique : de la mobilité à la flexibilité », *Formation - Emploi*, n° 14, pp. 54-61.

Article paru *Socio-Économie du Travail* n°22 (*Économies et Sociétés*, tome XXXVI), août 2002, p.1213-1239.

---

Sorge A. (1995), « Cross-national differences in personnel and organization », in A-W Harzing, J. Van Ruysseveldt (eds), « *International human resource management : an integrated approach* », London, Sage.

Sorge A.(2000), « The diabolical dialectics of societal effects, » in Maurice M. ,SorgeA.,(eds).

Théret B., (1997) « Méthodologie des comparaisons internationales, approches de l'effet sociétal et de la régulation . Fondements pour une lecture structuraliste des systèmes nationaux de protection sociale », *L'Année de la Régulation*, vol. 1, p. 163 - 228.

Théret B., Uri D., (eds) (2000), *Innovations institutionnelles et territoires*, L'Harmattan, Paris, ch.3, p.101-128.

Théret B. (2000), « Institutions et institutionnalismes, vers une convergence des conceptions de l'institution ? », in Tallard M.,Théret B., Uri D.,(eds), *Innovations Institutionnelles et Territoires*, L'Harmattan, Paris, pp.25-70.

Thévenon O. (2001), « La place des femmes sur le marché du travail britannique et français : logique marchande versus logique civique. », in Bessy C., Eymard-Duvernay F., et alii, *Des marchés du travail équitables ? Approche comparative France/Royaume-Uni .»,* Peter Lang, Bruxelles, Berlin, Oxford, pp.51-88.

Verdier E.,(2000), « Analyse sociétale et changement institutionnel : le cas de l'éducation et de la formation professionnelle continue », in Tallard M.,

Zimmermann B., Didry C., Wagner P. (eds) (1999), *Le travail et la nation, Histoire croisée de la France et de l'Allemagne* , ed. de la M.S.H, Paris.